



Dossier du BHI N° S3/0123

LETTRE CIRCULAIRE 31/2005
23 mars 2005

SESSION SPECIALE SUR LA CATASTROPHE DU TSUNAMI DANS L'OCEAN INDIEN

Référence : LC N° 18 du 15 février 2005

Monsieur le Directeur,

Dans la lettre mentionnée en référence, le BHI annonçait l'organisation d'une session spéciale après la 3^e CHIE afin de discuter de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Cette session spéciale se déroulera à l'Auditorium Rainier III, le samedi 16 avril, de 9h à 14h.

L'ordre du jour provisoire de cette session est joint en tant qu'Annexe A. Afin de mettre au point les dispositions à prendre, il est demandé que tout commentaire sur cet ordre du jour soit envoyé au BHI dans les meilleurs délais. Il est en outre demandé que des exemplaires de tout article ou de tout exposé présentés lors de cette session spéciale soient adressés au BHI suffisamment à l'avance pour que des copies puissent être faites à l'intention de tous les délégués et pour qu'il soit possible de poster ces documents sur le site Web de l'OHI.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Ordre du jour provisoire de la session spéciale sur la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien

Session spéciale sur la catastrophe du tsunami dans l’océan Indien

samedi 16 avril (9h – 14h) - Auditorium Rainier III

Ordre du jour provisoire

1. **Bienvenue du Président du BHI** : le Président accueille les délégués et explique brièvement la raison d’être de cette réunion.
2. **Adoption de l’ordre du jour**
3. **Présentations faites par :**
 - 3.1. **Les Etats membres touchés par le tsunami** : - les Etats touchés par le tsunami pourront faire une présentation afin d’exposer les problèmes engendrés par le tsunami, les mesures prises pour y remédier et toute assistance requise.
 - 3.2. **Le BHI** : le BHI rendra compte des mesures prises et des intentions futures.
 - 3.3. **L’OMI** : l’OMI rendra compte des mesures prises et des intentions futures.
 - 3.4. **L’AISM** : l’AISM rendra compte des mesures prises et des intentions futures.
 - 3.5. **La COI** : “Building Capacity to generate coastal bathymetry”. Outre la présentation de cet article, la COI fournira un court rapport sur les résultats de la réunion de coordination internationale qui a eu lieu à la COI, du 3 au 8 mars. Le BHI fera un bref compte rendu de sa présence à cette réunion. Les Etats membres touchés par le tsunami devraient être prêts à répondre aux propositions contenues dans l’article de la COI.
 - 3.6. **D’autres Etats membres** : les autres Etats membres qui le souhaitent pourront faire de courtes présentations.
 - 3.7. **Les présidents de la CHAO et de la CHOIS** : les Présidents rendront compte des résultats des deux réunions de la Commission tenues en février et en mars. Conformément à ce qui lui avait été demandé lors de la réunion de la CHOIS, le BHI fera un compte rendu sur l’évaluation des dommages ainsi que sur le soutien demandé et l’Allemagne rendra compte des efforts de coordination fournis avec d’autres pays en vue d’apporter ce soutien.
4. **Réaction de l’OHI en cas de catastrophes** : le BHI présentera un projet de propositions contenant les mesures devant être prises par l’OHI au cas où des catastrophes similaires se produiraient dans le futur.
5. **Points d’action.**
6. **Questions diverses.**

Des questions pourront être posées à la suite de chaque présentation.

Une pause café aura lieu de 11h à 11h30.

Il est prévu de traiter les points de l’ordre du jour 1 à 3.5 avant la pause café et de déclarer la réunion close avant 14h.